

# **CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDEVANT**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2018**

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon

Absents excusés : Simon Rosant (pouvoir à Laëtitia Bourjat) - Romain Serpenet (pouvoir à Denis Mandon)

Absents : Hervé Besson - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 11h00 à 12h00

### **1. Coordination Générale**

- PLU : un point d'étape est fait, précisant l'état d'avancement de cette procédure.
- Acquisition Seignovert/Roche. Une nouvelle délibération doit être prise ; la précédente comportant un numéro de parcelle non concerné.
- Suite à des dégâts causés sur des troupeaux ovins, un arrêté concernant les chiens errants a été pris.

### **2. Bâtiments**

- Les travaux dans les bâtiments communaux sont achevés ; l'entreprise Peyrard électricité doit intervenir avant le passage de l'organisme en charge de la vérification électrique.
- Église : une fuite a été constatée sur un chéneau, côté fontaine qui goutte sur les marches. La réparation sera effectuée par un artisan. Les bouteilles de gaz seront mises en place afin de contrôler le bon fonctionnement du chauffage.
- Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : le dossier Adap a été validé en 2016, il convient désormais de procéder à la réalisation des travaux conformément au calendrier. Ces travaux concerneront les toilettes publiques, puis la salle des fêtes et le gîte d'étape.
- Terrain communal de Pervençères : un projet de construction est envisagé. Contact pris avec un architecte et un constructeur. Le SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche), pourrait apporter une assistance technique sur ce projet mais pour cela, il conviendrait d'adhérer au syndicat. Le conseil décide à l'unanimité d'y adhérer.

- Des travaux d'aménagement sont également envisagés au secrétariat de mairie afin de le rendre plus fonctionnel.

### **3. Voirie, cimetièrre**

- Afin de définir le programme 2018, un état des lieux de la voirie a été effectué par un technicien Arche Agglo. Des chiffrages complémentaires sont en cours. Il conviendra donc de valider les travaux à réaliser lors d'un prochain conseil municipal.
- Cimetière : des devis sont en cours auprès de diverses entreprises pour la mise en place d'un columbarium. Le changement de la porte d'entrée sera chiffré.
- Une sollicitation a été faite en mairie pour la rénovation des Trois Croix. Une réflexion est en cours.
- CD115 : une nouvelle rencontre avec l'entreprise Eurovia devrait avoir lieu mi-mars afin de convenir d'une solution au problème de faïençage. Il reste à souhaiter qu'un accord amiable soit trouvé pour résoudre définitivement ce litige.

### **4. Eau, assainissement**

- La compétence assainissement non collectif était assurée par le syndicat de l'Ay-Ozon suite à une convention avec la Communauté de communes du Pays de Saint Félicien. Cette compétence relève donc de la communauté d'agglomération Arche Agglo ; aussi à compter du mois de mars, ce sont les techniciens d'Arche Agglo qui interviendront sur le territoire.

### **5. Information, animation**

- La diffusion du bulletin municipal a été faite. Il est consultable sur le site internet.
- Le concours de belote, organisé par le Comité des Fêtes de Vaudevant aura lieu le 25 février 2018.
- Le Sou des écoles laïques de Saint Félicien a fait une demande d'aide exceptionnelle pour l'organisation de l'événement « Saint Félicien fête le Québec ». Compte tenu du nombre d'enfants de la commune scolarisés à l'école publique de Saint Félicien, le conseil municipal décide de lui accorder une aide exceptionnelle de 50€.
- Les modalités de financement du projet de sentier « Sur les pas de Marie Mourrier » sont en discussion avec les divers financeurs potentiels. Le délai d'achèvement de ce projet sera défini prochainement.
- L'association Mosaïque souhaite diffuser l'information quant à son projet de mur d'escalade. L'association Karatés Wadu Ryu sollicite une subvention. Le conseil municipal précise qu'une aide de 20€ est accordée aux jeunes de moins de 18 ans habitant la commune lorsqu'ils adhèrent à une association qui n'est pas déjà subventionné par la commune. Le conseil municipal décide

ne pas allouer de subvention à cette association et l'informer de l'aide directe que peuvent percevoir les jeunes concernés.

## **6. Communauté d'agglomération**

- Une délibération est prise pour approuver l'harmonisation des statuts de la communauté d'agglomération Arche Agglo.
- Le conseil municipal est favorable à la signature de l'avenant qui prolonge l'adhésion de la commune au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme d'Arche Agglo.
- La technicienne désignée par l'Agglo en charge de la mise en place du plan de désherbage sur notre commune interviendra en février, mars.
- Des petits travaux d'aménagement ainsi que l'évacuation de déchets sont à prévoir. L'agent d'Arche Agglo avec son véhicule pourra être sollicité.
- Arche Agglo, en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères, envisage la mise en place de BSE (bacs semi-enterrés) en remplacement des bacs à roulettes afin d'harmoniser les modes de collecte, à l'échelle du territoire de l'agglomération. Il y aura probablement deux points de collecte, dont le positionnement sera défini prochainement par les techniciens de l'Agglo.

La prochaine réunion du conseil municipal sera programmée ultérieurement.